DEMANDE D'ADHÉSION OU DE RÉADHÉSION 2024

SNJ Syndicat National des Journalistes ÎLE-DE-FRANCE

Merci de bien vouloir compléter entièrement ce formulaire.

Nom (en capitales) : .....

Prénom (en capitales) : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... **Ville :** .....

Tél. personnel : ..... **Tél. professionnel :** .....

Courriel personnel (en capitales) **:** .....

N° de carte professionnelle (ou photocopie de tout document attestant de votre qualité de journaliste professionnel) **:** .....

Type de contrat :

☐ CDI ☐ pigiste ☐ CDD ☐ stagiaire ☐ journaliste honoraire ☐ étudiant ☐ demandeur d'emploi

Collaboration principale : ☐ quotidien ☐ hebdomadaire ☐ périodique ☐ audiovisuel ☐ internet

Fonction exercée : .....

Merci de bien vouloir indiquer toutes vos collaborations dans le tableau ci-dessous :

Titre de la ou des publications	Entreprise	Groupe

Détenez-vous un mandat syndical dans l'entreprise ? Si oui, lequel ? Date des dernières élections ?

.....

Rattachement au comité régional : ☐ de résidence ☐ d'entreprise

Mode de paiement choisi (cochez la case correspondante) **:**

☐ chèque bancaire (à libeller au nom du SNJ IDF) ☐ espèces ☐ virement

IBAN : FR76 3000 4008 2800 0005 7303 576

Les renseignements fournis sont strictement confidentiels et, conformément à la loi informatique et liberté (loi du 6 janvier 1978), vous avez un droit d'accès à ces informations et de rectification les concernant. Conformément au RGPD, vous pouvez vous opposer au traitement des informations vous concernant, y accéder, les faire modifier ou rectifier, en adressant un e-mail à idf@snj.fr

Calcul de la cotisation annuelle, abonnements compris (Le Journaliste, SNJ Info) **:**

La cotisation correspond à 1 % du salaire annuel net imposable
(y compris le 13e mois) avant la déduction forfaitaire pour frais d'emploi de 7650 €.

66 % de votre cotisation syndicale seront déductibles du montant de vos impôts.

Net imposable annuel / 100 = ... **€**

Adhésion : cotisation au prorata, par trimestre + 10 € de droits d'adhésion.
Renouvellement : l'année complète est due quelle que soit la date de paiement.
Cotisation minimale annuelle : 50 €, sauf étudiants : 30 €.
Journalistes honoraires ou privés d'emploi : 0,5 % du montant correspondant à leurs revenus (Net annuel imposable/200).

Syndicat National des Journalistes - Comité régionnal Île-de-France
33, rue du Louvre - 75002 Paris. Tél. : 01 42 36 84 23
idf@snj.fr, blog : snj-ile-de-france.fr

Le SNJ est membre fondateur de la Fédération Internationale des Journalistes et de L'union Syndicale Solidaires

Le SNJ, historiquement et par sa représentativité, **est le premier syndicat de journalistes de France**

Créé en 1918, le SNJ est à l'origine de toutes les grandes conquêtes de la profession :

- **Charte des journalistes** (1918-38, réactualisée en 2011), fondant les bases morales et déontologiques de l'exercice de leur métier ;
- **Convention collective**, garantissant la situation matérielle et les prérogatives des journalistes dans les entreprises de presse ;
- **Carte d'identité professionnelle des journalistes**, attestant de leur appartenance à la profession et leur facilitant l'accès aux sources d'information (loi de 1935) ;
- **Système de protection sociale**, prévention, retraite, fiscalité (allocation pour frais d'emploi des journalistes) ;
- Avec **55 %** des voix aux dernières élections de la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels,

le SNJ est le premier et le plus important des syndicats de journalistes.

Les revendications du SNJ

- Lutter contre la précarité
- Faire respecter les droits des journalistes pigistes, des CDD
- Faire respecter les droits des journalistes dans les supports en ligne et multimédia
- Lutter contre la souffrance au travail
- Développer la formation et le perfectionnement
- Défendre la protection sociale
- Défendre les droits d'auteur des journalistes
- Préserver la qualité de l'information
- Faire respecter les qualifications et la déontologie (élaboration du conseil déontologique, le CDJM)
- Intégrer la charte des journalistes dans la Convention collective
- Combattre les effets néfastes des concentrations
- Consolider le service public de l'audiovisuel
- Obtenir la reconnaissance juridique de l'équipe rédactionnelle

Un syndicat pluraliste et actif

Le SNJ est présent dans de nombreuses structures aux côtés d'autres forces syndicales tant françaises (Union syndicale Solidaires) qu'internationales (Fédération internationale des journalistes).

Il est actif dans toutes les instances paritaires de la profession (Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels, écoles de journalisme agréées, Commission paritaire pour l'emploi des journalistes, caisses de retraite de la presse, fonds d'assurance-formation, Afdas, commission arbitrale, etc.).

Il met à la disposition de ses adhérents une permanence juridique et des permanences et commissions de travail spécialisées (action syndicale, pigistes, emploi, salaires, formation, fiscalité, etc.).

Le SNJ, syndicat autonome

Indépendant, le SNJ vit des seules cotisations de ses adhérents. Votre versement annuel comprend votre cotisation et un abonnement au Journaliste (National). La cotisation annuelle elle-même résulte de l'addition de la part nationale et de la part perçue par la section de l'Ile-de-France, à laquelle vous adhérez.

Actualités du SNJ

Pour suivre les actions du syndicat dans toute la France, vous pouvez consulter le site du SNJ : www.snj.fr

Pour consulter l'actualité de la section SNJ Île-de-France : snj-ile-de-france.fr

Permanences SNJ

Permanence juridique :
permanences@snj.fr

Fiscalité et bulletin de paie :
fboissarie@snj.fr

Action syndicale : actionsyndicale@snj.fr

Horaires d'ouverture du siège :

Tous les jours (sauf week-ends)
de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h

33 rue du Louvre - 75002 Paris